

Chers adhérents

Vous allez recevoir sous peu la convocation à l'Assemblée Générale de votre Association qui se tiendra au bar du Lac des Rêves le 27 Avril 2014 .Venez nombreux.

En préalable nous faisons une Assemblée Générale Extraordinaire pour entériner les statuts de l'Association.

Pour ceux qui ne peuvent se déplacer voici les points essentiels de l'Assemblée Ordinaire :

- ◆ Vie de votre Association, adhérents, site Internet, fédération d'autres Associations Siblu, volontaires.
- ◆ Rapport et approbation du bilan comptable.
- ◆ Courrier à l'Administration à propos du risque inondation et des contraintes sur notre période d'ouverture du Camping. L'envoi d'un tel courrier, bien qu'important, n'était pas évident, mais nous avons décidé de réveiller l'ogre à condition d'avoir de bons arguments pour l'amadouer. Contraintes liées à la vérification tous les 3 ans de nos installations MH (électricité, gaz) conformément à la clause 12.4 de l'Arrêté Préfectoral n°2013-01-560.
- ◆ Courrier de remerciement au Maire de Lattes pour la piste cyclable. Ce courrier avait également pour but de montrer l'importance sécuritaire de cette piste. On ne peut pas exclure sa future utilisation en tant qu'élargissement de la dangereuse départementale. Nous ne pouvons que nous féliciter de notre persévérance, car Siblu, malgré de nombreuses relances, est resté totalement passif sur ce sujet.
- ◆ Actions vis-à-vis du siège Siblu à Pessac. Un courrier envoyé concerne l'aspect Fun Pass et notre avis négatif sur la clôture destinée à sécuriser l'espace Pinède / étang. L'autre courrier concerne l'application de l'Arrêté évoqué ci-dessus . La clause illégale du droit à renouvellement n'a pas été abordé car d'une part nous n'avons aucune plainte sur des départs dans de mauvaises conditions, d'autre part c'est une monnaie d'échange tant qu'il n'y a pas obligation de changer de MH au bout de X années. Il faut savoir que malgré des abus bien plus flagrants, on constate que les plaignants ne récupèrent quasiment rien et qu'il n'y a que les huissiers et avocats qui s'enrichissent.
- ◆ Nous avons rencontré le Directeur de notre Village à plusieurs reprises pour faire l'état des lieux. Les relations sont bonnes mais le point noir est toujours l'espace piscine et la gestion des entrées / Fun Pass. Les incivilités prennent des proportions préoccupantes. Nous vous détaillerons l'enquête de satisfaction que nous avons réalisée auprès de nos adhérents. Le règlement intérieur n'est pas suffisamment respecté, et au-delà d'une raisonnable tolérance il faut :
 - ✓ que toute personne constatant une infraction, n'intervienne pas mais alerte la Direction / Sécurité,
 - ✓ écrire et nous mettre en copie si le problème persiste,
 - ✓ que Siblu réagisse avec plus de fermeté.

La procédure Siblu doit être de donner un premier avertissement verbal puis si le problème persiste, de remettre en mains propres avec présence d'un témoin, un courrier au locataire ou propriétaire indélicat avec menace d'expulsion, (en cas de location directe, le propriétaire est mis en copie).

En effet sans un tel écrit une éventuelle expulsion s'avère impossible.

L'Assemblée se terminera aux alentours de 11h45 suivie par une séance de Questions / Réponses avec le directeur du Camping qui a été invité.

Un apéritif ouvert à tous, offert par l'Association, puis un repas sur inscription clôtureront cet évènement.

Nous avons besoins de vous, faites nous connaître auprès de vos amis, dans votre environnement, et chaque fois que vous emprunterez la piste cyclable en toute sécurité, ayez une pensée pour les actions tangibles de votre Association.

Cordiales salutations et au plaisir de vous retrouver pour notre Assemblée.

Edmond LERCH
Président